

# Restauration des paysages méditerranéens : contexte, initiatives internationales et dynamiques régionales

par Valentina GARAVAGLIA et Christophe BESACIER

## Objectifs

Les premières sessions de la cinquième édition de la Semaine forestière méditerranéenne (5<sup>e</sup> SFM) se sont essentiellement focalisées sur le contexte, les initiatives internationales et les dynamiques régionales de restauration des forêts et des paysages (RFP). La discussion s'est appuyée sur plusieurs présentations des principes clés de RFP et de données générales sur à la fois les accords internationaux et les initiatives régionales en Méditerranée. La discussion a abordé les points suivants : (i) comment la RFP peut-elle contribuer à atteindre les objectifs internationaux dans le contexte des trois principales Conventions de Rio ; (ii) comment la RFP peut-elle contribuer à mettre en place la « Déclaration de Tlemcen » approuvée durant la troisième Semaine forestière méditerranéenne en Algérie (mars 2013), dans le contexte de l'initiative régionale de RFP selon le Défi de Bonn.

## Contexte et définitions clés sur la restauration des forêts et des paysages

La dégradation des terres est généralement définie comme un « déclin constant » dans la fourniture de biens et services qu'un écosystème fournit, y compris les biens et services biologiques et liés à l'eau, ainsi que les biens et services sociaux et économiques liés à la terre

(FAO / Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides, LADA). La dégradation des forêts se réfère à une réduction de la capacité d'une forêt à fournir des biens et des services (FAO, 2011). La dégradation continue des forêts et des terres pose alors de sérieux obstacles à l'élimination de la faim et de la pauvreté, à l'inversion de la tendance de perte de biodiversité dans de nombreuses régions du monde, ainsi qu'à la capacité des agriculteurs et des communautés locales à s'adapter aux impacts du changement climatique. Ce processus de dégradation augmente également la concurrence pour les ressources limitées, entraînant de possibles conflits entre utilisateurs. Ceux-ci menacent à leur tour les moyens de subsistance, le bien-être, la nourriture, l'eau, la sécurité énergétique, et la résilience (définie comme la capacité des personnes à s'adapter au changement climatique) de millions de personnes.

La restauration est définie comme toute activité intentionnelle qui déclenche ou accélère la récupération d'un écosystème à partir d'un état dégradé (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES). Les efforts de restauration devant être planifiés au niveau du paysage dans le but de rétablir l'intégrité écologique et de soutenir le bien-être humain (MAGINNIS et JACKSON, 2003).

Un paysage peut être considéré comme la mosaïque hétérogène de différentes utilisations des terres (agriculture, foresterie, protection des sols, approvisionnement et distribution d'eau, conservation de la biodiversité, approvisionnement en pâturages, etc.) dans une vaste étendue de terre ou dans un bassin hydrographique. Une approche à l'échelle du paysage vise à mieux comprendre et reconnaître les interactions entre les différentes utilisations des terres et les parties prenantes en les intégrant dans un processus de gestion conjointe (GLF, 2014). En effet, les ressources naturelles peuvent être mieux gérées lorsqu'elles sont envisagées d'un point de vue plus large, considérant et impliquant les perceptions, les besoins et les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les usagers individuels des terres. Les approches à l'échelle du paysage sont de plus en plus considérées comme essentielles dans l'élaboration de stratégies durables d'utilisation des terres et de moyens de subsistance dans les zones rurales (FAO, 2012).

La restauration des forêts et des paysages (RFP) est un concept émergent qui se réfère à une approche impliquant les parties prenantes dans tous les secteurs d'utilisation des terres concernés et en appliquant des processus décisionnels participatifs. Selon la définition existante la plus cohérente, proposée par le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (*Global Partnership on Forest and Landscape Restoration*, GPFLR), la RFP est « un processus actif qui rassemble les gens pour identifier, négocier et mettre en œuvre des pratiques qui rétablissent un équilibre optimal convenu des aspects écologiques, sociaux et des avantages économiques des forêts et des arbres dans un modèle plus large d'utilisation des terres » (GPFLR). La RFP cherche à trouver un équilibre entre la restauration des services écosystémiques liés aux habitats faunistiques et la biodiversité, la régulation de l'eau, le stockage du carbone, etc., ainsi que le soutien des fonctions productives des terres agricoles et autres utilisations connexes (FAO).

Plusieurs accords, initiatives et engagements internationaux visent à réduire la dégradation et à promouvoir la restauration et la gestion durable des terres. Voici quelques exemples de ces initiatives : (i) les Objectifs de développement durable récemment approuvés ; (ii) les objectifs d'Aichi sur la biodiversité approuvés par la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010 ; (iii) les Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris ; (iv) la Déclaration de New York sur les forêts (septembre 2014) ; (v) le concept de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) approuvé par l'UNCCD en octobre 2015 ; (vi) le Défi de Bonn lancé en 2011 et (vii) ses multiples initiatives régionales en Amérique latine (20 \* 20) et Afrique (AFR100).

Le « Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes : orientations politiques pour la gestion intégrée des écosystèmes forestiers des territoires méditerranéens », approuvé lors de la troisième édition de la Semaine forestière méditerranée (SFM) tenue à Tlemcen, en Algérie, en 2013, est bien aligné sur ce contexte global abordé par les partenaires de la RFP. Il demande également la restauration des « paysages forestiers méditerranéens dégradés ». Plus en détail, il favorise la résilience au changement climatique en rétablissant les écosystèmes forestiers

méditerranéens avec une vision globale pour faire face aux problèmes de désertification. Il promeut également la restauration des écosystèmes forestiers comme une opportunité pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans les zones arides méditerranéennes, ainsi que les services environnementaux et culturels (y compris la biodiversité) retrouvés dans ces écosystèmes forestiers restaurés. Il encourage la restauration des forêts comme une approche intégrée et à long terme pour gérer, surveiller et évaluer les écosystèmes forestiers. En s'appuyant sur cette vision régionale de la RFP, approuvée en mars 2013, il semble tout à fait pertinent de progresser vers un engagement régional en Méditerranée.

### Contributions clés de la restauration des forêts et des paysages aux objectifs globaux dans le contexte des trois principales Conventions de Rio

Catalina Santamaría du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a ouvert le débat présentant les liens entre la RFP et les Objectifs 5, 14 et 15 d'Aichi sur la biodiversité.

L'objectif 5 vise à avoir d'ici 2020 le taux de perte de tous les habitats naturels, y compris les forêts, au moins divisé par deux et, le cas échéant, proche de zéro, ainsi que la dégradation et la fragmentation considérablement diminuées.

L'objectif 14 vise, d'ici 2020, à restaurer et à sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être. La restauration se faisant en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales ainsi que des personnes pauvres et vulnérables.

L'objectif 15 renforcera la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone d'ici 2020, à travers la conservation et la restauration (incluant la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés). Ceci contribuera à l'atténuation et adaptation au changement

### Les objectifs d'Aichi

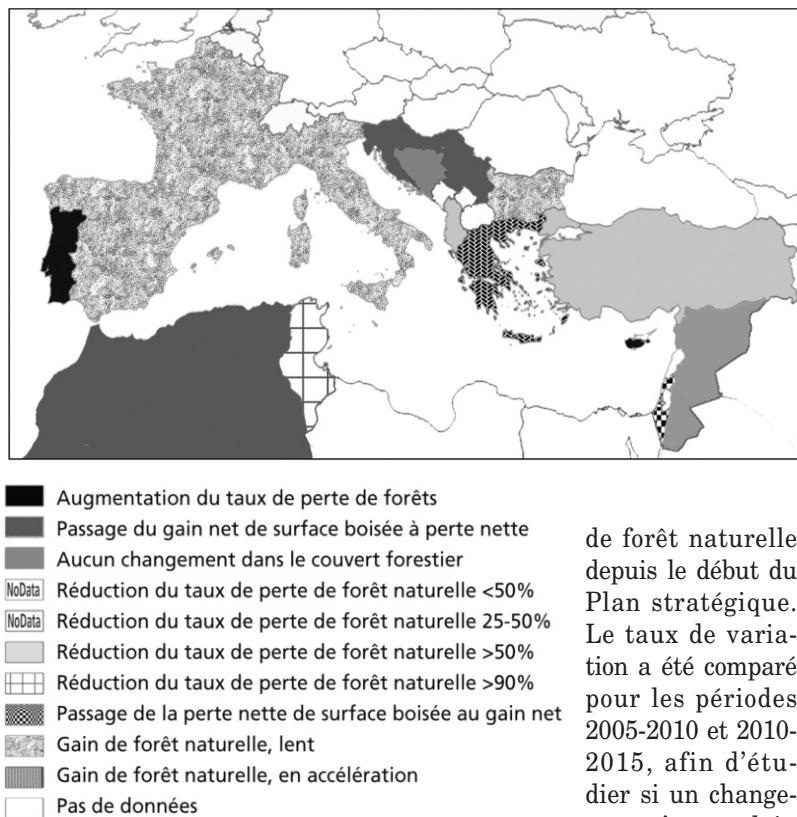
- Incorporés dans le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020.
- Adoptés lors de la COP 10 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Nagoya (Japon) en 2010.
- Vingt objectifs globaux à poursuivre par les gouvernements nationaux à travers leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) qui définissent les objectifs nationaux.
- Les Parties à la CDB font régulièrement rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique par le biais de Rapports nationaux.
- L'Initiative de restauration de l'écosystème forestier, financée par le Service forestier coréen de la République de Corée, est principalement axée sur la réalisation des objectifs 5, 14 et 15.

climatique ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Ces trois objectifs sont essentiels au succès de l'objectif global du Plan stratégique. En effet, la perte et la dégradation des habitats sont les principaux moteurs de la perte de biodiversité et le maintien des services écosystémiques est un pilier de l'utilisation durable des écosystèmes. Une spécificité des objectifs 5 et 15 est qu'ils ont introduit des éléments quantitatifs dans le Plan stratégique, ouvrant la voie à une mesure plus claire des progrès. En ce qui concerne la relation entre les objectifs d'Aichi 5, 14 et 15 et la RFP dans la région méditerranéenne, une évaluation des progrès actuels dans le cadre des objectifs peut être effectuée par composante. Certaines composantes, telles que « réduisant de moitié le taux de perte des forêts naturelles et le réduire à zéro dans la mesure du possible », se prêtent à l'utilisation d'indicateurs relativement évidents (par exemple, superficie forestière) pour lesquels des données sont déjà disponibles. D'autres éléments, plus subjectifs, tels que « compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des personnes pauvres et vulnérables », nécessitent l'élaboration de nouveaux indicateurs.

#### Réduire de moitié le taux de perte de forêts naturelles et le réduire à zéro si possible (Objectif 5)

L'une des bases de données globales les plus reconnues dans le domaine forestier provient de l'évaluation quinquennale des ressources forestières mondiales de la FAO. La figure 1 distingue les pays méditerranéens selon les variations de leur superficie



**Fig. 1 :**  
 Variation du taux annuel moyen de variation de la superficie forestière naturelle entre les périodes 2005-2010 et 2010-2015.  
 Source : FAO FRA 2015.

Il a ainsi été montré que les pays du nord de la Méditerranée sont sur la voie d'un regain des forêts naturelles ou la réduction du taux de perte, alors que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ont du mal à diminuer leur taux de perte de forêts naturelles. Les exceptions à cette règle sont le Portugal, où des incendies de forêts étendus au cours des dernières années ont provoqué un rebond du taux de perte de forêt, et des Balkans, où la précédente tendance de gain forestier semble avoir été inversée depuis 2010. Dans la Méditerranée Sud et Est, Tunisie et Israël se démarquent respectivement pour réduire le taux de perte de forêt de plus de 90 % et inverser la tendance de la perte nette de forêt naturelle au gain net de forêt naturelle (CBD et FERI, 2017). Dans la région méditerranéenne, certains indicateurs sont disponibles sur les incendies de forêt (e.g. la FAO et PLAN BLEU, 2013), mais le développement d'indicateurs régionaux, à travers des biomes ou des écosystèmes relativement similaires, pourrait être significatif pour améliorer les données disponibles pour la prise de décision à l'échelle régionale et nationale.

La télédétection peut compléter les données disponibles, en donnant par exemple des indications sur la perte brute de couverture forestière dans l'écorégion forestière méditerranéenne qui semble s'accélérer au

cours des périodes étudiées. Ceci indique que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que cet écosystème contribue à l'objectif 5 d'Aichi. Une analyse plus fine peut également aider les pays à identifier des points chauds particuliers et des causes connexes, afin de concevoir les bonnes réponses politiques (Cf. Fig. 2).

#### **Réduire de moitié le taux de perte d'habitats naturels et le réduire à zéro dans la mesure du possible (Objectif 5)**

Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation des progrès par rapport à cette composante de l'Objectif 5 est difficile en raison de l'absence d'indicateurs cohérents pour suivre l'étendue des écosystèmes autres que les forêts. Des efforts sont en cours pour élaborer des critères évaluant les efforts visant à freiner la perte et la dégradation des écosystèmes naturels. En l'absence de données de référence sur ces actions, une telle tendance resterait alors non documentée.

#### **Réduction significative du taux de dégradation et de fragmentation (Objectif 5)**

Entre 1992 et 2009, la superficie des terres arables a diminué de 7 millions d'hectares (13 %) dans les pays du nord de la Méditerranée et de 4 millions d'hectares (9 %) dans les pays méditerranéens du Sud-Est (FAO et PLAN BLEU, 2013).

Très peu de données sont disponibles de manière cohérente à l'échelle globale ou régionale sur l'état des écosystèmes. En effet, les forêts constituent une exception en termes de disponibilité de l'information : Alors que la majorité des pays présentent des données sur les tendances de perte de forêt, très peu de ces données sont disponibles pour les autres écosystèmes, et c'est encore moins pour les taux de dégradation et de fragmentation. Ce point est crucial car si nous mesurons seulement les variations des zones forestières, il y a un risque que le reboisement puisse se faire au détriment d'autres écosystèmes cruciaux pour certaines espèces. Les zones humides riches en biodiversité ou les pâturages ne peuvent par exemple pas être remplacées par des forêts.

*L'État des forêts méditerranéennes 2013* compilées par la FAO et le Plan Bleu représentent une source d'information très pertinente au niveau régional. Les pays pourraient l'utiliser pour documenter la conception de leurs objectifs nationaux dans le cadre des Objectifs 5, 14 et 15. Le rapport

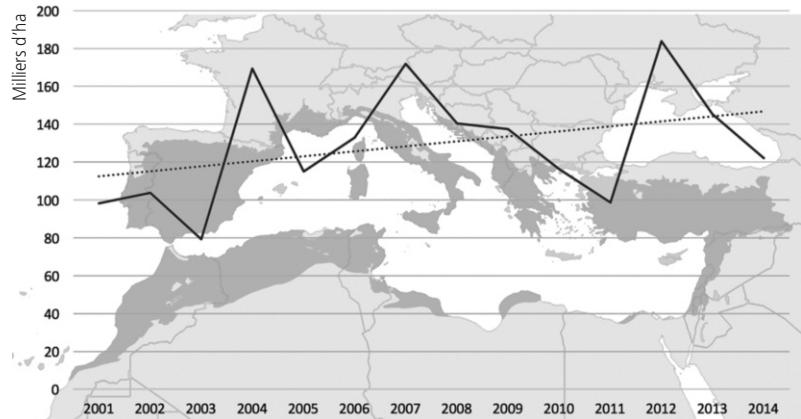
comporte une série d'indicateurs sur la dégradation, la résilience et la fourniture de services écosystémiques. De tels efforts régionaux sont les bienvenus et sont appuyés par plusieurs institutions afin d'accroître la qualité et la quantité de données cohérentes disponibles.

En ce qui concerne la manière dont les pays méditerranéens ont interprété ces objectifs et ce qu'ils ont prévu pour leur mise en œuvre, il faut d'abord évaluer le nombre de pays qui ont effectivement fixé ces objectifs :

- 92% des pays méditerranéens ont soumis leur 5<sup>e</sup> rapport national à la Convention sur la biodiversité biologique ;
- 42% des pays méditerranéens ont soumis leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ;
- 62% des pays méditerranéens ont fixé un objectif national dans le cadre l'Objectif 5<sup>1</sup> ;
- 54% des pays méditerranéens ont fixé un objectif national dans le cadre de l'objectif 15<sup>1</sup>.

Alors que la plupart des pays méditerranéens ont réussi à respecter leur obligation de déclaration, plus de la moitié n'ont pas encore adopté une version révisée de leurs SPANB, l'instrument clé pour la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020. Parmi les pays qui ont révisé les SPANB, certains vont nécessiter une élaboration plus approfondie des actions prévues pour appuyer la réalisation des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité. Cependant, de nombreux pays ont établi des objectifs nationaux préliminaires dans leurs 5<sup>es</sup> rapports nationaux et le Secrétariat de la CDB a pu analyser tous les objectifs ainsi soumis et voir à quel point ces objectifs étaient SMART (spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et temporel) (CBD et FERI, 2017). Les pays n'étant pas tenus par le Plan stratégique d'adopter les objectifs nationaux correspondants pour tous les objectifs d'Aichi, un niveau d'interprétation est nécessaire. Néanmoins, la plupart des pays ont adopté des objectifs concernant la réduction des pertes, de dégradation et de fragmentation ainsi que des objectifs liées à la restauration des écosystèmes dégradés.

Afin que tous ces efforts soient cohérents avec d'autres initiatives de RFP en Méditerranée, les objectifs liés à la conservation et à la restauration des écosystèmes devraient relever des trois Conventions de Rio, ainsi que d'autres plateformes d'action politique et de coopération telles que le Défi



**Fig. 2 :**  
Perte de couverture forestière dans l'écorégion forestière méditerranéenne, en hectares (chiffre original créé avec Global Forest Watch en utilisant les données du WWF sur les écorégions terrestres).

de Bonn. En examinant les engagements des différents pays dans le cadre de forums connexes, le Secrétariat de la CDB a constaté que ces objectifs ne s'alignent pas toujours : les engagements d'atténuation et de conservation basés sur les écosystèmes pris dans le cadre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN d'un pays, par exemple, ne reflètent pas nécessairement les engagements sur la restauration effectuée dans le cadre de leur SPANB, bien que ces engagements soient très pertinents d'un point de vue de l'atténuation et de l'adaptation basés sur l'écosystème. Cet examen des objectifs nationaux dans le cadre de la CDB, du Défi de Bonn et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été jusqu'à présent mené pour près d'une centaine de pays (CBD et FERI, 2017), et les résultats devraient maintenant être validés par les pays. Afin de fournir des orientations aux pays sur la façon de planifier les actions de restauration de manière bénéfique pour la biodiversité, la Conférence des Parties de la CDB a adopté des directives dans un Plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes, qui décompose les étapes que les pays pourraient suivre dans la conception de leur plan de restauration.

Ludwig Liagre du Mécanisme Mondial a présenté le point de vue du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) sur la contribution de la RFP à l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

L'objectif de développement durable (ODD) 15.3 devient un outil solide pour la mise en œuvre de la CNULCD, tout en contribuant à d'autres ODD concernant l'atténuation et

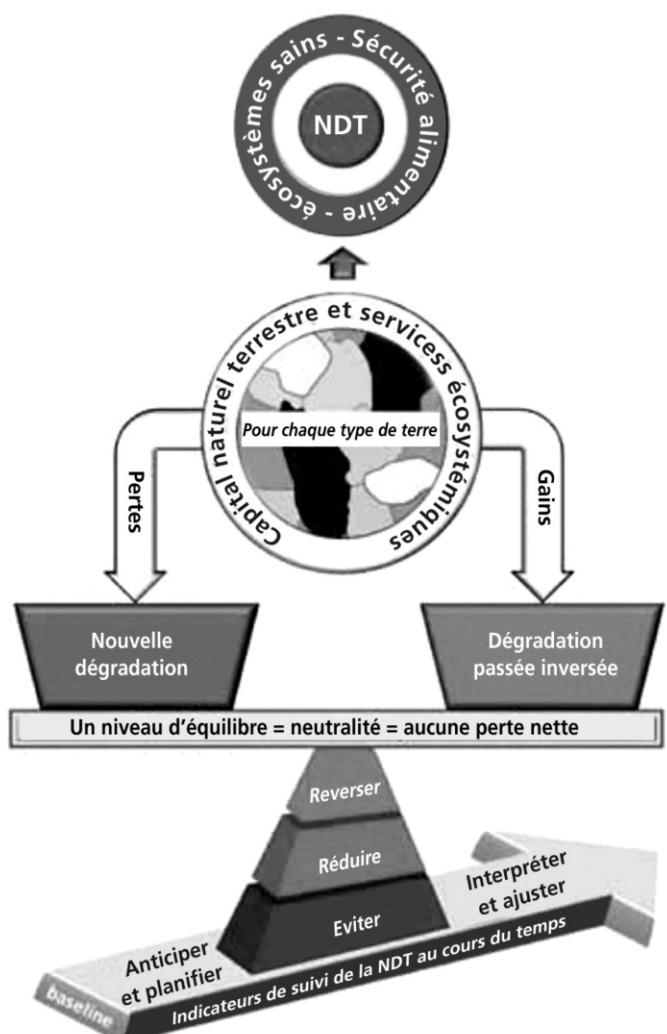
1 - De nombreux pays qui n'ont pas encore soumis un SPANB entièrement révisé ont fourni une indication de leurs objectifs nationaux dans leur 5<sup>e</sup> Rapport national.

## Objectif ODD 15.3

« En 2030, combattre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre pour la dégradation des terres ».

l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, la sécurité alimentaire et hydrique, la réduction des risques de catastrophes et la diminution de la pauvreté. À la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC (octobre 2015, Ankara, Turquie), les parties ont conclu un accord novateur pour lier l'application de la Convention aux ODD en général et, en particulier, à l'Objectif 15.3. Le principe de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) vise à maintenir ou améliorer le capi-

**Fig. 3 :**  
Cadre conceptuel pour l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).



tal naturel des terres ainsi que les fonctions et services associés à l'écosystème, nécessitant un équilibre entre les pertes et les gains. En ce qui concerne la dégradation des terres, cela signifie une contrepartie en cours de dégradation (perte) avec la restauration des terres dégradées (gain) (Cf. Fig. 3).

Le Secrétariat et le Mécanisme Mondial de la CNULCD soutiennent 106 pays dans le cadre du processus national d'établissement des objectifs de NDT, dont 12 membres du Comité sur les questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea*.

Cette initiative multipartite a été créée avec le soutien financier de la France, de l'Allemagne, de la République de Corée, du Luxembourg, de l'Espagne, de la Turquie, de la Trinité-et-Tobago, du FEM/UICN, FEM/PNUD, PNUD et du soutien technique d'un large éventail de partenaires : Agence spatiale européenne, Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, World Soil Information (ISRIC). Elle souhaite aider les pays à fournir des orientations opérationnelles pour définir les lignes nationales de NDT, identifier les objectifs volontaires et les mesures associées (Cf. Fig. 4).

La hiérarchie de réponse de NDT est un principe général qui guide les décideurs dans les mesures de planification pour atteindre la NDT. La hiérarchie de la réponse, Éviter> Réduire> Inverser la tendance de dégradation des terres (Cf. Fig. 5), repose sur la reconnaissance « qu'il vaut mieux prévenir que guérir ». Cela évite ou en réduit la dégradation des terres tout en maximisant les avantages à long terme et est généralement plus efficace que les efforts visant à inverser les tendances de dégradation passées. La priorité à l'intervention est donnée aux terres où la prévention ou l'évitement de la dégradation des sols est possible, viennent ensuite des terres où l'atténuation par l'amélioration des pratiques de gestion des terres est adaptée et, enfin, sur des terres aptes à la restauration ou à la réhabilitation.

Le renversement de la tendance de dégradation des terres nécessite des actions visant à améliorer le capital naturel de la terre : une option est la RFP qui, dans certains cas, peut aller au-delà de « perte nette nulle » (neutralité) et conduire à des gains nets.

L'exercice de définition des objectifs de la NDT est un processus à échelle nationale que peut soutenir la planification intersectori-

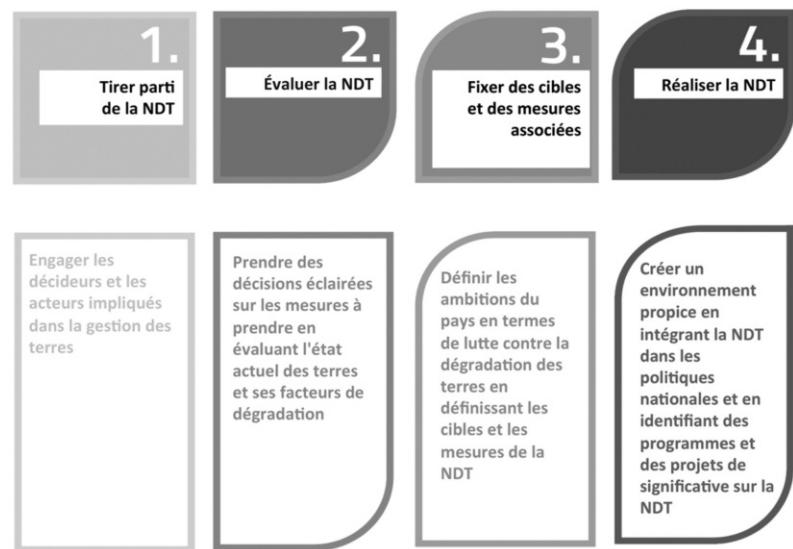
rielle de RFP. Il semble en outre pertinent de combiner l'exercice de définition des objectifs de NDT (basé sur des ensembles de données précis et des analyses quantitatives) avec d'autres évaluations en cours des opportunités RFP (e.g., la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration développées conjointement par l'Institut mondial des ressources naturelles (WRI) et l'UICN) qui serait plus qualitatifs. Cela nécessite donc des partenariats avec des initiatives de restauration en cours, en particulier pour le soutien au niveau national (par exemple, avec l'Initiative de restauration de l'écosystème forestier FERI / CDB et le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages de la FAO, MRFP).

Pour compléter la perspective de la contribution de la RFP aux engagements internationaux, Abderrahim Houmy, du Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, a présenté les conclusions de la Conférence sur les changements climatiques de Marrakech (UNFCCC COP 22) (Maroc, novembre 2016) liées aux contributions de la RFP à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

L'article 5 de l'Accord de Paris est principalement consacré aux forêts : il reconnaît le rôle des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'importance co-bénéfices non carbone et les contributions du programme REDD+. Au niveau mondial, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de 118 pays mentionnent des mesures d'atténuation liées aux forêts et à l'utilisation des terres et 105 pays ont intégré un volet d'adaptation basé sur les forêts et d'autres utilisations des terres. Néanmoins, bien que le rôle des forêts dans les mesures d'atténuation soit formellement contraignant (CDN), leur contribution à l'adaptation reste volontaire et non contraignante.

Malgré le fait que différentes ambitions sur les initiatives d'adaptation et d'atténuation cohabitent au niveau de la région méditerranéenne au nord, sud et est, l'Accord de Paris est pleinement favorable aux écosystèmes forestiers méditerranéens et offre de nombreuses opportunités pour la RFP.

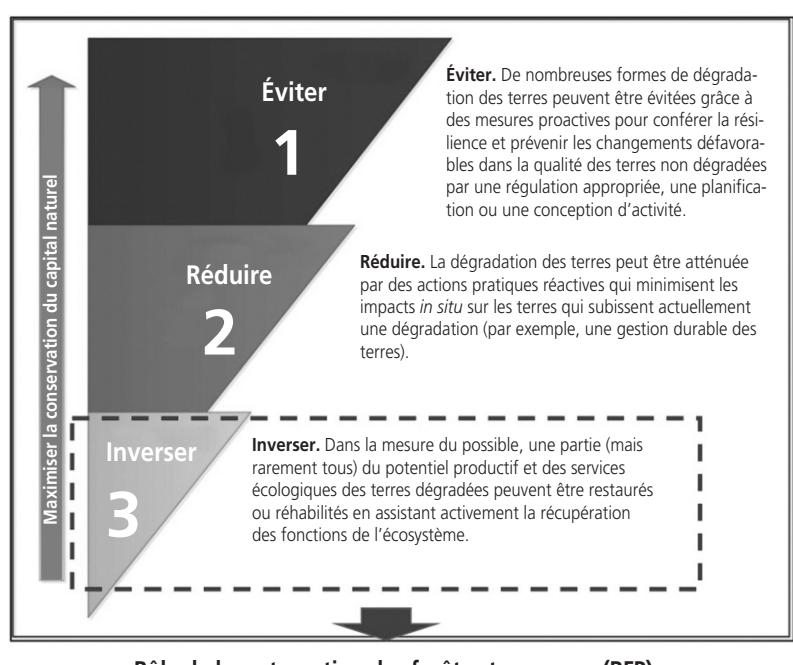
Parmi les principaux résultats de la COP 22, il y a la Proclamation d'action de Marrakech, une évolution vers une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action sur le changement climatique et le développement dura-



ble. Il célèbre l'élan mondial sur le changement climatique et les actions de développement durable par les gouvernements, les entreprises, les investisseurs et les villes. Il appelle le plus haut engagement politique afin que l'action climatique puisse soutenir pleinement la réalisation des SDG. La COP 22 a également permis le lancement du partenariat CDN, une nouvelle coalition de pays en développement et développés ainsi que des institutions internationales. Au sein de ce partenariat, les acteurs travaillent ensemble pour s'assurer que les pays reçoivent le soutien technique et financier dont ils ont besoin pour atteindre des objectifs ambitieux

**Fig. 4 :**  
Principales étapes qui fournissent des conseils opérationnels sur la façon de définir les lignes nationales de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et d'identifier les objectifs NDT volontaires et les mesures associées.

**Fig. 5 :**  
La hiérarchie de réponse de NDT.



de développement durable aussi rapidement et efficacement que possible. D'autres initiatives spécifiques pour le continent africain qui captent le besoin de mise en œuvre et d'action pour le climat et pour le développement durable ont été présentées comme l'adaptation de l'agriculture africaine, l'initiative Triple S (3S) pour promouvoir la stabilité, la sécurité et la durabilité ainsi que l'action renforcée en faveur des forêts dans la région méditerranéenne-Sahel dans le contexte du changement climatique.

Au cours de la Journée d'Action sur la Forêt à la COP 22, tous les pays ont reconnu que la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et des ODD sera impossible sans mesures visant à protéger, restaurer et gérer durablement tous les types de forêts. L'évaluation des progrès accomplis dans la Déclaration de New York sur les forêts a mis en évidence des améliorations importantes, mais a également souligné la nécessité de recentrer ou d'élargir les efforts qui nécessitent un leadership et une gouvernance, l'importance des partenariats entre acteurs étatiques et non étatiques, d'intensifier et d'accélérer les investissements, d'avoir une approche intégrée de l'utilisation des terres, de l'adaptation, la résilience des forêts et des sociétés.

Les résultats de la COP 22 ont souligné que la RFP est un point d'entrée clé pour la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre des Conventions de Rio et l'accord de Paris offre de véritables opportunités pour la mise en œuvre des initiatives de RFP dans la région méditerranéenne. Les nombreuses initiatives lancées à la COP 22 constituent une plate-forme prometteuse pour le secteur forestier dans la région méditerranéenne qui doit développer des projets susceptibles de rapporter des financements dans le cadre d'actions coordonnées et mieux intégrées.

### **La dynamique régionale : la restauration de la forêt et du paysage en Méditerranée**

Dans la région méditerranéenne, la dégradation des sols est principalement due à des changements rapides de l'utilisation des terres et à leur utilisation non durable (par exemple, l'urbanisation, le surpâturage, les incendies, une mauvaise ou insuffisante gestion) (BLUM, 2014). Ceci dans le contexte du changement

climatique qui exacerbe les effets de ces changements à travers des événements extrêmes de plus en plus fréquents comme les sécheresses, les vagues de chaleur, l'élévation de la température globale et la diminution des précipitations (KOVATS *et al.*, 2014).

À la suite de ce panorama détaillé de la place des forêts méditerranéennes sur la scène internationale, Peter Besseau a présenté le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (PMRPF). Il s'agit d'un partenariat global et volontaire réunissant des gouvernements, des organisations et des instituts universitaires et de recherche travaillant sur la restauration depuis 2003 (par près de 30 partenaires impliqués) avec l'UICN comme secrétariat. Le PMRPF est une voie de mise en œuvre d'engagements internationaux tels que les ODD, les objectifs d'Aichi sur la biodiversité, l'Accord de Paris et le NDT qui facilite la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de sécurité de l'eau et de moyens de subsistance. Il relie les partenaires dans une communauté de pratique pour diffuser les meilleures pratiques, développer la coopération et échanger de nouvelles idées et solutions. Ce partenariat propose des solutions précieuses aux défis de RFP, comme la mise en place d'une méthodologie d'évaluation de la RFP qui répond à l'écart d'expertise sur les approches et les méthodologies pour la mise en œuvre sur le terrain. P. Besseau a également souligné l'existence de plusieurs initiatives régionales pour soutenir la RFP (par exemple, l'Initiative de restauration du paysage forestier africain (AFR100) et l'Initiative 20\*20 en Amérique latine et des Caraïbes) et l'opportunité d'établir une approche régionale de RFP en Méditerranée, en afin de regrouper les efforts régionaux en vue de l'objectif global du Défi de Bonn.

P. Besseau a également souligné que de nombreux partenaires du PMRPF sont déjà actifs en Méditerranée et ont de l'opportunité de collaborer pour atteindre d'importants objectifs de RFP régionaux.

Nicolas Picard, chargé du Secrétariat du Comité des questions forestières méditerranéennes, *Silva Mediterranea*, a dédié sa présentation à la région méditerranéenne. Il a parlé du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (PCFM) qui implique dix-sept membres et six pays cibles (Algérie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) pour améliorer les conditions politiques permettant une gestion durable des

forêts et des services écosystémiques connexes dans le contexte de changement climatique. Il a souligné le Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes (CSFM) approuvé en mars 2013 (Tlemcen - Algérie - III SFM) par les membres du Comité des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* en tant qu'outil pour les décideurs politiques dans le secteur forestier afin de suivre les progrès sur les questions clés concernant les forêts méditerranéennes.

Dans le but de promouvoir la résilience par des changements globaux, ce CSFM encourage vivement la restauration des paysages forestiers méditerranéens dégradés (Ligne Stratégique 6) reconnaissant la RFP comme une opportunité pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dans les zones arides de la Méditerranée.

Il a également expliqué que, parmi les huit groupes de travail existants créés dans le cadre du Comité, le groupe de travail sur la désertification et la restauration a été lancé en octobre 2015 (Ankara - Turquie). Le but du groupe de travail est de : i) soutenir la mise en œuvre de la CSFM (Ligne Stratégique 6) ; ii) promouvoir et soutenir la mise en œuvre des « Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides - Renforcer la résilience et améliorer les moyens d'existence » au niveau méditerranéen ; iii) promouvoir et partager les meilleures pratiques et les leçons apprises au niveau régional par des projets, programmes et d'autres initiatives sur la restauration de forêts et de paysages dans les zones arides, en particulier le soutien technique du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages de la FAO (MRFP).

## Conclusions

Les séances ont clairement reconnu que la restauration des forêts et des paysages peut contribuer à la réalisation d'objectifs internationaux dans le contexte des trois principales Conventions de Rio et que plusieurs approches novatrices en cours et des résultats concrets sont déjà disponibles dans la région. Les participants ont souligné la nécessité d'un plus important partage d'expériences et d'intégration dans les politiques et les institutions nationales. Ils ont reconnu que les plates-formes de coopération régio-

nale sont essentielles à cette fin. Une meilleure coordination, un partenariat renforcé et une dynamique renouvelée pourraient être intégrées aux initiatives de restauration déjà en cours, en particulier pour le soutien au niveau des pays. Une partie importante de la discussion était liée à la nécessité de disposer de données plus cohérentes et homogènes sur les écosystèmes forestiers méditerranéens. Plusieurs sources précieuses de données régionales et d'outils sophistiqués sont déjà publiées et sont cruciales si nous voulons identifier de manière significative où investir au mieux nos efforts pour réussir les programmes de restauration des forêts et des paysages.

**V.G., C.B.**

Valentina  
GARAVAGLIA  
Christophe BESACIER  
Organisation des  
Nations Unies pour  
l'alimentation  
et l'agriculture  
Viale delle Terme di  
Caracalla  
00153 Rome  
ITALIE  
  
valentina.  
garavaglia@fao.org  
  
christophe.besacier@  
fao.org

## Bibliographie

- Adeel, Z., Safriel, U. Niemeijer, D. and R. White. 2005. Ecosystems and Human Well-Being: Desertification Synthesis, World Resource Institute, Washington, D.C.
- Blum, W.E.H. 2014. Land Degradation and Security Linkages in the Mediterranean Region. In: Kapur, S., Er ahin, S. (Eds.) Soil Security for Ecosystem Management. Mediterranean Soil Ecosystems 1. Vol. 8, 19-29, Springer International Publishing.
- CBD and FERI, 2017. Rapid Assessment of Progress Under Aichi Biodiversity Targets 5, 14 and 15 in the Mediterranean region. 2017.
- Kovats, R.S., R. Valentini, L.M. Bouwer, E. Georgopoulou, D. Jacob, E. Martin, M. Rounsevell, and J.-F. Soussana, 2014: Europe. In: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Barros, V.R., C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L.White (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1267-1326.
- C. Sabogal, C. Besacier and D. McGuire in *Unasylva* 245: Forest and Landscape Restoration: concepts, approaches and challenges for implementation.
- L. Liagre, C. Besacier, Michela Conigliaro and Pedro Lara Almuedo in Sustainable financing for forest and landscape restoration: opportunities, challenges and the way forward - FAO and UNCCD 2015.

## Résumé

---

La dégradation des terres pose de sérieux obstacles à l'élimination de la pauvreté et de la faim, au maintien de la biodiversité et à la capacité des agriculteurs et des communautés locales à s'adapter aux impacts du changement climatique. La dégradation des terres augmente également la concurrence pour les ressources naturelles et, par conséquent, menace les moyens de subsistance, l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, ainsi que la résilience des populations et des écosystèmes naturels. Dans la région méditerranéenne, la dégradation des terres s'explique principalement par des changements rapides d'utilisation des sols dans le contexte du changement climatique, ce qui exacerbe les effets de ces changements par des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, des sécheresses et une élévation globale de la température. Pour réduire les effets du changement climatique et de la dégradation des terres, plusieurs accords, initiatives et engagements internationaux des pays visent à promouvoir la restauration et la gestion durable des terres. Un certain dynamisme se met en place autour des activités nationales concernant la restauration des forêts et des paysages et s'oriente vers un engagement régional au niveau méditerranéen. Cet article présente la scène méditerranéenne dans le contexte des engagements internationaux et des initiatives régionales axées sur la région méditerranéenne. Il reconnaît comment la restauration des forêts et des paysages peut contribuer à la réalisation d'objectifs internationaux dans le contexte des conventions de Rio. En s'appuyant sur les efforts actuels dans la région, l'objectif est de trouver des opportunités de «régionalisation» du défi de Bonn en Méditerranée et d'identifier l'intérêt pour les pays de faire partie d'une initiative régionale.

## Summary

---

Continued landscape degradation poses serious obstacles to eliminating poverty and hunger, maintaining biodiversity and to the ability of farmers and local communities to adapt to the impacts of climate change. Land degradation also increases competition for scarce natural resources and therefore, threatens livelihoods, food, water and energy security as well as the resilience of both people and natural ecosystems. In the Mediterranean region, land degradation is mainly caused by rapid land-use changes occurring in the context of climate change which exacerbates the effects of these changes through increasingly frequent heat waves, droughts, and an overall temperature rise. To reduce the effects of climate change and land degradation, several international agreements, initiatives and commitments by countries have aimed to promote restoration and sustainable land management. Momentum is building around national activities regarding forest and landscape restoration, and heading towards a regional commitment at the Mediterranean level. This article sets the Mediterranean scene within the context of both international commitments and regional initiatives focused on the Mediterranean region. It acknowledges how Forest and Landscape Restoration can contribute to achieving international targets in the context of the Rio Conventions. Building on current efforts in the region, the aim is to find opportunities for “regionalization” of the Bonn Challenge in the Mediterranean and to identify the value for countries to be part of a regional initiative.

## Resumen

---

La continua degradación del paisaje genera serios obstáculos para erradicar la pobreza y el hambre, así como para mantener la biodiversidad y la capacidad de los agricultores y las comunidades locales para adaptarse a los impactos del cambio climático. La degradación de las tierras también aumenta la competencia por los escasos recursos naturales y, por lo tanto, amenaza los medios de subsistencia, la seguridad alimentaria, hídrica y energética, así como la resiliencia de las personas y de los ecosistemas naturales. En la región mediterránea, la degradación del paisaje es causada principalmente por cambios rápidos en el uso del suelo que ocurren en el contexto del cambio climático, lo que agrava los efectos de estos cambios a través de olas de calor cada vez más frecuentes, sequías y un aumento general de la temperatura. Para reducir los efectos del cambio climático y la degradación del suelo, varios acuerdos, iniciativas y compromisos internacionales de los países tienen como objetivo promover la restauración y la gestión sostenible de la tierra. Un nuevo dinamismo está desarrollando actividades nacionales relacionadas con la restauración de bosques y de paisajes y está orientándose hacia un compromiso regional a nivel mediterráneo. Este artículo sitúa el panorama mediterráneo en el contexto tanto de los compromisos internacionales como de las iniciativas regionales centradas en la región mediterránea. Reconoce cómo la restauración de bosques y paisajes puede contribuir al logro de los objetivos internacionales en el contexto de las Convenciones de Río. Basándose en las iniciativas actuales en la región, el objetivo es encontrar oportunidades para la « regionalización » del Desafío de Bonn en el Mediterráneo e identificar la importancia para los países de ser parte de una iniciativa regional.